



## DELIBERATION N°20120102 DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 14 mai 2012

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 4 mai 2012 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 30 présents, 3 représentés, 6 absents, savoir :

#### ETAIENT PRESENTS :

- M. Philippe KIZIRIAN , président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; M. André MOULIN ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED ; M. Guy VIAL , adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Marie-Nicole MEUNIER ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Carmen MONTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Christiane MASSARDIER ; M. Philippe CHOVET ; Mme Francisca MARIE (à partir de 18 h 47) ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 18 h 40) ; Mme Pascale OFFREY ; Mme Salina HEMANI (à partir de 19 h) ; M. Hervé REYNAUD ; M. Noël PAUL ; Mme BOYADJIAN Annick (à partir de 20 h 15) ; Mme Béatrice COFFY ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Aline ORIOL (à partir de 18 h 50) ; M. Régis CADEGROS ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Pascale SOEUR (à partir de 18 h 45) ; M. Daniel SZEMENDERA , conseillers municipaux.

#### ABSENTS REPRESENTES :

- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à M. DE PASQUALE Jean-Pierre.
- Mme MARTINS-BENAMROUCHE Catherine qui donne pouvoir à M. VACHER Raymond.
- Mme BOYADJIAN Annick qui donne pouvoir à M. MANDON Emmanuel (jusqu'à 20 h 15).

#### ABSENTS :

- Mme Francisca MARIE (jusqu'à 18 h 47) ; M. Aymeric SANLAVILLE (jusqu'à 18 h 40) ; Mme Salina HEMANI (jusqu'à 19 h) ; Mme Nicole FOREST ; Mme Aline ORIOL (jusqu'à 18 h 50) ; Mme Pascale SOEUR (jusqu'à 18 h 45).

#### SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Guy VIAL ; M. Jean-Luc DEGRAIX.

-----oooOooo-----

#### O B J E T :

**OPERATIONS FONCIERES - ACQUISITION DU TERRAIN DES JARDINS FAMILIAUX DE LA BROCHARIE**

## **M. ROCHE BERNARD EXPOSE CE QUI SUIT :**

Depuis 1992, le Centre Hospitalier du Pays de Gier (C.H.P.G.) consent un bail à terme au profit de la commune pour l'occupation de parcelles mises à disposition d'agriculteurs et comprenant les terrains des Jardins Familiaux de la Brocharie.

Aujourd'hui, le CHPG souhaite mettre fin à ce bail pour gérer lui-même ces parcelles agricoles. Cependant, compte tenu des investissements réalisés par la Commune sur les Jardins Familiaux il est proposé qu'elle en devienne propriétaire.

La vente porterait ainsi sur les parcelles 111 AY 99 – 183 et 185 (en partie) d'une superficie d'environ 50 000 m<sup>2</sup> à définir par un géomètre expert.

L'estimation des domaines fait ressortir un prix de vente accepté par le centre hospitalier de 9 600 €. Les frais annexes seront à la charge de la commune.

Il est proposé de réaliser la vente sous la forme d'un acte administratif. Monsieur le Maire a, en qualité d'officier public, le pouvoir de recevoir et authentifier les actes administratifs concernant les droits immobiliers de la Commune (article L. 1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques), Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme représentera la Commune en tant que partie à l'acte.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour,

### **DECIDE :**

- **d'accepter** l'acquisition des parcelles 111 AY 99 – 183 et 185 (en partie) d'une superficie d'environ 50 000 m<sup>2</sup> pour 9 600 €,

- **de donner** tout pouvoir au maire afin de rédiger l'acte authentique et à Monsieur l'Adjoint à l'urbanisme d'engager toutes démarches et de signer tous actes nécessaires à la réalisation de la transaction.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 15 mai 2012  
Le maire,

Signé :

Philippe KIZIRIAN